

<h1 style="margin: 0;">PROCES-VERBAL</h1> <h2 style="margin: 0;">DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 17 AVRIL 2015</h2>

Le Comité syndical du S.E.V.E.D.E. (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire) s'est réuni en séance ordinaire **le 17 avril 2015 à 15 H 30**, dans la salle de Conférence de l'Unité de Valorisation Energétique ECOSTU'AIR, sous la présidence de Monsieur Florent SAINT-MARTIN, Président du S.E.V.E.D.E.

Ordre du Jour

- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 06 février 2015
- Désignation du secrétaire de séance

Communications

- ✓ L'Unité de Valorisation Energétique Ecostu'Air
- ✓ Les Centres de transfert du Havre et d'Yvetot
- ✓ Le Centre de transfert de Touques
- ✓ Communication

Décisions

- ✓ Déc 15/001 : Consultation n° FCS-2014-08 "Fourniture de caissons et bennes pour l'exploitation du centre de transfert de propres et secs
Signature du marché
- ✓ Déc 15/002 : Consultation n° PI-2015-01 "Centre de transfert du Havre : extension de la plateforme de stockage des caissons et bennes – mission CSPS"
Signature du cahier des charges valant acte d'engagement
- ✓ Déc 15/003 : Consultation n° PI-2014-10 " Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la plateforme de stockage des caissons et bennes du centre de transfert du Havre "
Signature du marché
- ✓ Déc 15/004 : Centre de transfert de Touques – Installation de production photovoltaïque
Mandat spécial de représentation – Autorisation de signature
- ✓ Déc 15/005 : Télésurveillance du site du centre de transfert de Touques – Autorisation de signature

Délibérations

- ✓ **D07/04-15** : Désignation du secrétaire de séance
- ✓ **D08/04-15** : Dématérialisation des marchés publics
Signature de l'avenant n° 1 à la convention avec la Préfecture

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE
(S. E. V. E. D. E.)**

- ✓ **D09/04-15** : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie A

- ✓ **Questions diverses**



**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE
(S. E. V. E. D. E.)**

Communauté de Communes CAUX VALLÉE DE SEINE

M. Jean-Claude WEISS
M. Christian BOYÈRE
M. Bruno CADIOU
M. André LEBORGNE
M. Michel LE BER
Mme Geneviève ORANGE

Communauté de Communes de la RÉGION D'YVETOT

Mme Virginie BLANDIN
M. Joël LESOIF
Mme Odile DECHAMPS

Communauté de l'AGGLOMERATION HAVRAISE

M. André GACOUGNOLLE
M. Florent SAINT-MARTIN
M. Yves HUCHET
M. Jean-Luc SALADIN
M. Gilbert CONAN
M. Pierre LEVASSEUR
M. Antoine VIVIEN

Communauté de Communes CAUX ESTUAIRE

M. Bertrand GIRARDIN
M. Sylvain VASSE

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE

M. Michel MARESCOT
M. Pierre AUBIN

Communauté de Communes BLANGY-PONT L'ÉVÊQUE INTERCOM

Mme Christine VILLOTTE
M. David POTTIER

formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés :

Communauté de Communes CAUX VALLEE DE SEINE

M. Marcel VAUTIER

Communauté de l'AGGLOMERATION HAVRAISE

M. Edouard PHILIPPE (**pouvoir à M. Florent SAINT-MARTIN**)
M. Marc MIGRAINE (**pouvoir à M. André GACOUGNOLLE**)
M. Rémi RENAULT

Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE

Mme Chantal SÉNÉCAL



Secrétaire de séance : Madame Virginie BLANDIN



Participaient à la réunion :

M. Gilles Allain : Directeur Général du S.E.V.E.D.E.
Mme Sarah Néel : Ingénieur Chef de Projet
Mme Laëtitia Géolier : Chargée des Marchés Publics et des Affaires Juridiques
Mme Manuella Danger-Leballeur : Chargée des Finances et Ressources Humaines
Mme Christine Maizières : Assistante de Direction
Mme Mathilde Lecarpentier : Chargée de Communication
Mme Mélanie Blondel : Chargée de Documentation



**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE
(S. E. V. E. D. E.)**

Après avoir procédé à un appel nominal, Monsieur Saint-Martin, Président, interroge les membres quant à l'approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 06 février 2015. Les membres du Comité n'ayant aucune remarque à formuler sur le Procès-verbal du dernier Comité syndical, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

✓ **L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ECOSTU'AIR**

- Le chantier du réseau de vapeur est en bonne voie : la pose des chambres est en cours et la construction du bâtiment qui accueillera le nouveau GTA est très avancée.
Le planning est respecté.

✓ **LES CENTRES DE TRANSFERT DU HAVRE ET D'YVETOT**

Les nouveaux opérateurs ont été installés. Des ajustements sont en cours.

✓ **LE CENTRE DE TRANSFERT DE TOUQUES**

L'inauguration aurait lieu le 19 juin 2015.

✓ **COMMUNICATION**

Le rapport annuel sera présenté au Comité syndical du mois de juin.

Monsieur Saint-Martin invite les membres du Comité syndical à assister au point presse pour l'avancement du réseau vapeur qui se déroulera à la suite du comité syndical et précise qu'une visite sur site des travaux est prévue à l'issue du point presse.



**Délibération D07/04-15
Désignation du secrétaire de séance**

LE COMITÉ SYNDICAL

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau du Comité syndical,

après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **de désigner Madame Virginie BLANDIN qui remplira les fonctions de Secrétaire au cours de la présente séance.**

Madame Virginie BLANDIN a été désignée Secrétaire de la présente séance.



**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE
(S. E. V. E. D. E.)**

Délibération D08/04-15

**Transmission des actes administratifs au contrôle de légalité par voie électronique
Autorisation de signature de l'avenant n° 1
à la convention avec la Préfecture de Seine-Maritime**

LE COMITÉ SYNDICAL

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139,

VU l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° D30/11-11 du 03 novembre 2011 autorisant notamment le président à signer la convention avec la Préfecture de Seine-Maritime pour la transmission des actes administratifs au contrôle de légalité par voie électronique,

VU le rapport de Monsieur Saint-Martin, Président,

CONSIDERANT que l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a inséré un alinéa à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel la transmission des actes au représentant de l'Etat dans le Département "peut s'effectuer par voie électronique",

CONSIDERANT que le S.E.V.E.D.E. a souhaité s'engager dans une démarche de dématérialisation en choisissant :

- de télétransmettre certains de ses actes administratifs,
- de signer électroniquement ces actes.

cette démarche s'inscrivant dans la mise en œuvre d'actions relatives au développement durable,

CONSIDERANT qu'une convention entre le S.E.V.E.D.E. et- la Préfecture de Seine-Maritime a été signée afin de définir les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes transmis par voie électronique au contrôle de légalité,

CONSIDERANT que le S.E.V.E.D.E. s'appuie sur la solution "FAST-ACTES" pour la plateforme de télétransmission éditée par la société CDC Confiance Electronique Européenne et homologuée par le Ministère de l'Intérieur, et "FAST-Signature" pour la signature électronique, également éditée par CDC CEE,

CONSIDERANT que dans un premier temps ont été dématérialisées, avec signature électronique, la télétransmission des délibérations, décisions et arrêtés, ainsi que les projets de pièces contractuelles les accompagnant,

CONSIDERANT que le S.E.V.E.D.E. souhaite poursuivre sa démarche de télétransmission de ses actes administratifs en ajoutant les marchés publics à la liste des actes normatifs par la signature d'un avenant n° 1 à la convention initiale avec la Préfecture,

Son Bureau réuni le 27 mars 2015,

après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention signée avec la Préfecture de Seine-Maritime, lequel étend les catégories d'actes télé-transmissibles au contrôle de légalité.**



Monsieur Saint-Martin donne la parole à Monsieur Saladin qui fait état de deux remarques générales concernant la dématérialisation :

- *La transmission électronique consommerait plus d'énergie aujourd'hui, du fait des progrès effectués dans le domaine du papier*
- *La société dans laquelle nous vivons est très fragile et selon un communiqué de la NASA, en cas de privation totale d'électricité, son fonctionnement en marche dégradée pourrait nous replonger au XVIIIème siècle.*

**SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE L'ESTUAIRE
(S. E. V. E. D. E.)**

Délibération D09/02-15

Ressources Humaines

**Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent
du niveau de la catégorie A**

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

VU le décret n° 2006-1695 portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emploi de la catégorie A modifié,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux modifié,

VU la délibération D20/05-09 du 11 juin 2009, créant un emploi de catégorie A – responsable de la communication et autorisant le recours à la contractualisation,

VU le rapport de Monsieur Saint-Martin, Président,

CONSIDERANT

- ✓ les besoins du S.E.V.E.D.E. en terme de communication,
- ✓ qu'il y a lieu de pérenniser le poste de chargé de communication,

Son Bureau réuni le 27 mars 2015 consulté,

après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent de responsable de la communication relevant du grade d'attaché territorial.
L'agent sera chargé de créer et mettre à jour les supports de communication, de gérer les relations presses et publiques, notamment les visites d'Ecostu'Air, de communiquer en période de crise, d'organiser les événementiels et de développer la communication interne et vers les adhérents. Ces missions seront effectuées sur une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée.
- De fixer la rémunération à l'indice brut 379 indice majoré 349
- D'autoriser le versement de primes et indemnités,
- D'inscrire la dépense au chapitre 012 – charges de personnels du budget 2015 et suivants.



Séance levée à 15 H 55

